



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE  
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2025-52

Séance du 23 juin 2025 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt trois juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le dix-sept juin, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

**Nombre de Membres**

Afférents au CC : 36

En exercice : 24

Ayant pris part à la délibération : 30

**Présents :** Monsieur Sylvain CALS, Madame Isabelle SOULET, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Claude ROQUES, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Christophe MOREL, Madame Christiane ENJALBERT, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Marie-Claude ROLLAND, Monsieur Jean-François COMBELLES, Madame Marie-Line CLUZEL, Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Henri VIAULES, Madame Françoise HOULES, Monsieur Pascal THIERY, Monsieur Alain BOYER, Madame Véronique LACROIX, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Éric THIELE, Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Monsieur Pierre CALVIGNAC.

**Excusés donnant procuration :** Monsieur Alain BARRAU donnant procuration Madame Isabelle SOULET, Monsieur Alain HERNANDEZ donnant procuration à Monsieur Serge BOURREL, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA donnant procuration à Monsieur Pascal THIERY, Madame Nathalie FABRE donnant procuration à Monsieur Henri VIAULES, Monsieur Bernard TROUILHET donnant procuration à Monsieur Pierre CALVIGNAC, Madame Anna CALS donnant procuration à Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE.

**Excusés :** Monsieur Rémi ROUQUETTE Monsieur Raoul DE RUS, Monsieur Frédéric GAU, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Sarah TRENTI, Madame Virginie BOU.

**Secrétaire de Séance :** Madame Véronique LACROIX.

**Objet de la délibération : Budget Annexe Assainissement : Décision Modificative°1**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que dans le Budget Primitif 2025, les restes à réaliser (RAR) ont été rajoutés au déficit d'investissement reporté à tort, il convient donc de réintégrer ce déficit dans les dépenses d'investissement dudit budget et de l'équilibrer avec des dépenses d'investissement, à savoir :

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	MONTANT
001 – Déficit d'investissement reporté	- 38 557,40 €
OPNI -- 217532 – Installations matériels et outillages sur réseaux assainissement	16 000,00 €
OPNI – 217562 – Installations matériels et outillages technique	17 557,40 €
OPNI – 2188 – Autres immobilisation corporelles	5 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>38 557,40 €</b>
<b>SOLDE</b>	<b>0,00 €</b>

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver la Décision Modificative n° 1 du Budget Annexe Assainissement

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

**Le Président,**

Jean-Luc CANTALOUBE

**Communauté  
de Communes  
Centre Tarn**

**La Secrétaire de séance,**

Véronique LACROIX